

Outils pour accompagner l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur

Différents outils ont été élaborés pour accompagner l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur :

Sur le dispositif réglementaire :

- une brochure du ministère chargé de l'environnement intitulée « La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants – le rôle des collectivités locales et des gestionnaires de structures privées » (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/qualite-lair-interieur>) ;

Sur la réalisation des mesures de polluants :

- le « Guide d'application pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs : Stratégie d'échantillonnage et positionnement des résultats » (INERIS/LCSQA) (<http://www.lcsqa.org/rapport/2012/ineris/guide-surveillance-formaldehyde-benzene-etablissements-enseignement-enfance>), complète le document de référence du COFRAC « Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public - Document LAB REF 30 » (<https://www.cofrac.fr/documentation/LAB-REF-30>) ;
- le « Guide d'application pour la surveillance du confinement dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueils de loisirs » du CSTB définit le protocole de mesure du dioxyde de carbone en vue du calcul de l'indice de confinement ([Guide d'application pour la surveillance du confinement dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueils de loisirs](#)) ;

Sur la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements :

- Le guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants – édition 2015 – MEDDE (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/qualite-lair-interieur>) ;
- la « malette Ecol'air » de l'ADEME (<http://www.ademe.fr/ecolair-etablissement-respire-cest-bon-lavenir>) ;
- le guide pratique « Gestion de la qualité de l'air intérieur - Etablissements recevant du public », publié en 2010 par la Direction générale de la santé (DGS) et l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), destiné aux gestionnaires de ces établissements (<http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid0910.pdf>) ;
- le guide de diagnostic et de prise en charge des syndromes collectifs inexplicables Direction générale de la santé (DGS) et l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), destiné aux services de l'Etat en charge de la gestion de ces événements (http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2010/syndromes_collectifs_inexpliques/Guide_InVS.pdf) ;
- Le guide méthodologique relatif à la conduite de mesures de second niveau en cas de dépassement des valeurs-limites de formaldéhyde, de benzène et de perchloréthylène élaboré par l'INERIS (<http://www.ineris.fr/centredoc/drc-15-152439-07695a-guide-m%C3%A9thodologique-1464356257.pdf>).